

Avenir des forêts : la position ambitieuse des eurodéputés



Une parcelle de forêt déboisée pour y élever du bétail, près d'Apui, dans l'Etat d'Amazonas (Brésil), le 31 mai. TOMMASO PROTTI POUR « LE MONDE »

Perrine Mouterde

Le Parlement européen souhaite interdire l'arrivée sur son marché de produits ayant contribué à la destruction d'écosystèmes

Des petites avancées, et des grandes. Réunis à Strasbourg, les députés européens se sont prononcés sur plusieurs textes cruciaux pour l'avenir des forêts, mardi 13 et mercredi 14 septembre. Après un été particulièrement dévastateur pour ces écosystèmes, l'adoption d'une législation robuste pour lutter contre la déforestation importée a été saluée de manière unanime. L'encadrement de l'utilisation du bois non transformé – la biomasse primaire forestière – pour produire de l'énergie représente également, pour les organisations environnementales, une première étape importante, bien que largement insuffisante.

« Il reste plus facile pour le Parlement européen d'être ambitieux pour protéger les forêts situées en dehors de l'Union européenne [UE] plutôt que celles situées sur notre sol, mais ces votes représentent dans tous les cas des progrès », observe l'eurodéputée écologiste Marie Toussaint.

L'adoption, mardi, d'un règlement interdisant l'importation de produits issus de la déforestation représente même, pour beaucoup, *« une victoire historique »*. *« Ce vote est un oui clair : un oui à la protection des forêts, des savanes et des droits des peuples autochtones, et un oui aux appels des citoyens de l'UE qui ne veulent pas alimenter la destruction de la nature par leur consommation »,* s'est réjoui Anke Schulmeister-Oldenhove, spécialiste des forêts au sein du bureau européen du Fonds mondial pour la nature (WWF).

Actuellement, le déboisement de l'Amazonie ou du bassin du Congo se joue en partie dans les assiettes et les chariots des citoyens européens : les importations de l'UE – notamment de bœuf, de bois, d'huile de palme, de soja, de café et de cacao – sont à l'origine d'environ 16 % de la déforestation liée au commerce mondial.

Une liste élargie

Pour y mettre fin, le Parlement européen veut contraindre les entreprises à garantir, grâce à l'utilisation d'images satellitaires, que les marchandises qu'elles souhaitent mettre sur le marché ne sont pas liées à

un territoire ayant été déboisé après le 31 décembre 2019.

« C'est une première mondiale et c'est extrêmement radical, a salué Pascal Canfin, le président (Renew) de la commission environnement du Parlement européen. Dorénavant, avec cette loi, les choses seront simples : si une entreprise ne peut pas prouver que ce qu'elle importe n'est pas issu de la déforestation, alors elle ne rentre pas dans le marché européen. »

La position adoptée par le Parlement renforce la proposition de la Commission de novembre 2021 sur plusieurs aspects. La liste des produits visés par la législation s'est élargie : outre le bœuf, le bois, l'huile de palme, le soja, le café et le cacao seraient également concernés le maïs, le caoutchouc, mais aussi la viande de porc et de mouton, la volaille, le papier ou le charbon de bois.

Les « autres écosystèmes boisés », forêts mises à part, et notamment les savanes, seront également protégés par ce texte. *« Cela permettra d'inclure une grande partie du Cerrado au Brésil », a précisé Christophe Hansen, le rapporteur du règlement. Les ONG auraient voulu que soient également pris en compte d'autres écosystèmes, tels que les prairies et les zones humides, qui font également face à un risque de destruction lié à la consommation de l'UE.*

Autre avancée, les institutions financières européennes ont également été incluses dans le champ de la réglementation. *« Empêcher ces acteurs de financer la destruction des forêts serait une avancée monumentale dans la lutte pour la protection des écosystèmes menacés comme l'Amazonie », a réagi Giulia Bondi, spécialiste des forêts au sein de Global Witness. Selon l'ONG, les institutions financières installées dans l'UE ont conclu, entre 2016 et 2020, des accords d'une valeur de 30,6 milliards d'euros avec vingt entreprises agroalimentaires accusées de déforestation.*

« Changer les règles du jeu »

Avec cette législation inédite, qui doit encore être approuvée par les Etats membres, l'UE espère inciter d'autres Etats à suivre son exemple. *« Nous savons déjà que cela aura des conséquences ailleurs, puisque les Etats-Unis commencent à réfléchir à une loi équivalente, a précisé Pascal Canfin. C'est en utilisant le pouvoir du marché unique européen que nous pouvons changer les règles du jeu pour la planète. »*

Changer les règles du jeu : c'est exactement ce que souhaitent faire certains eurodéputés concernant l'utilisation, de plus en plus contestée, du bois non transformé pour la production d'électricité ou de chaleur. Dans le cadre de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED), ils se sont prononcés, mercredi 14 septembre, en faveur de la suppression des subventions directes et indirectes à ces activités.

« Les politiques en matière de bioénergie de l'UE constituent une grave menace pour le climat et ont terni pendant des années son leadership sur le sujet. Mais ce vote marque un tournant : pour la première fois, une institution de l'UE reconnaît que brûler des arbres n'est peut-être pas le meilleur moyen de se débarrasser des énergies fossiles », a réagi Alex Mason, le responsable de la politique climatique et énergétique de l'UE au WWF.

Interdiction insuffisante

Plus de la moitié du bois récolté en Europe est aujourd'hui utilisée pour produire de l'électricité et de la chaleur, cette énergie étant prise en compte dans les objectifs en matière d'énergies renouvelables, et quelque 10 milliards d'euros de subventions sont versés, chaque année, à l'industrie de la biomasse. Depuis des années, pourtant, des scientifiques et des ONG alertent sur le fait que, dans certaines conditions, brûler du bois à des fins énergétiques contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Si elle marque un changement majeur, l'interdiction des subventions demeure toutefois insuffisante aux yeux des ONG, qui estiment qu'elle est largement affaiblie par la définition retenue pour la biomasse primaire. Celle-ci exclut, par exemple, le bois issu de coupes préventives face au risque incendie ou de coupes sanitaires, qui pourrait être utilisé à d'autres fins qu'énergétiques.

Le projet de réglementation a été fortement contesté par l'industrie du bois. *« Celle-ci a sciemment entretenu la confusion entre incitations et usages en disant qu'on risquait de mettre à mal la sécurité d'approvisionnement des Européens, regrette Martin Pigeon, responsable des campagnes forêts et climat de l'ONG Fern. En réalité, on n'interdit pas aux citoyens d'avoir recours à des poêles à bois ou à*

granulés, mais il n'y aura plus de soutien public à cette industrie. »

La commission environnement du Parlement avait également proposé que la biomasse primaire ne soit plus comptabilisée comme énergie renouvelable. Face au tollé provoqué par cette proposition dans un grand nombre de pays, les eurodéputés se sont finalement prononcés pour un plafonnement de la quantité de bois non transformé qui pourra être qualifiée de renouvelable, dont le niveau devrait être amené à diminuer. « *La trajectoire de baisse d'ici à 2030 n'est pas définie* », a regretté la coalition d'ONG Forests out of RED.

Les organisations environnementales s'attendent à ce que le texte voté mercredi soit encore affaibli lors des négociations qui auront lieu à l'automne en trilogue (Parlement, Conseil et Commission), une majorité d'Etats membres, dont la France, n'étant pas favorables à l'exclusion du bois non transformé de la directive sur les énergies renouvelables. Sur la déforestation importée, les négociations doivent reprendre d'ici à la fin du mois pour une adoption finale prévue d'ici à la fin 2022.